

L'ajournement

M. Kempling: Quelles balivernes!

M. Peterson: Troisièmement, le député a dit qu'on n'avait fait aucune évaluation environnementale. Sauf le respect que je lui dois, ce n'est pas exact. On a fait une évaluation en décembre 1981, et quelques-unes des propositions et des recommandations qui en ont résulté faisaient partie des conditions du permis de construire.

Quatrièmement, on a allégué que toute l'affaire avait été tenue secrète durant deux ans avant que le public ne s'en rende compte à la dernière minute. Indépendamment du fait que la question de zonage est connue du public depuis dix ans, les procès-verbaux du Conseil consultatif de Banff, auxquels le public a libre accès, font état à plusieurs reprises du progrès de cette proposition d'aménagement. Cette accusation n'a donc aucun fondement.

Cinquièmement, on a prétendu que le permis avait été accordé à la hâte. Or, l'entrepreneur ne l'a obtenu qu'après

avoir rempli toutes les conditions exigées dans les circonstances. Il n'a pas fait l'objet de traitement de faveur. Je rappelle ce que le ministre a dit à maintes reprises à la Chambre que le processus d'approbation a suivi son cours normal et que les représentants de Parcs Canada estimaient que ce projet qui permettra de construire des logements attendus depuis longtemps répond à la fois aux vœux de Parcs Canada et des habitants de Banff.

Nous ne nous sommes pas lancés dans une guerre avec des bulldozers et des scies mécaniques contre les écologistes et les habitants de l'endroit. Mais il y en a qui ont profité de l'occasion pour exacerber les passions et pour marquer bassement des points sur le plan politique.

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)